

# Étudiants

## en formation sanitaire et sociale

Vous êtes inscrit dans un établissement agréé de Midi-Pyrénées et vous allez suivre une formation sanitaire et sociale, qui ouvre droit à la Sécurité Sociale étudiante : la Région Midi-Pyrénées et le CROUS vous offrent leurs services.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les Régions sont chargées du financement des formations paramédicales et en travail social.

A ce titre, elles sont chargées de l'attribution et du paiement des bourses aux étudiants qui suivent ces formations.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux bourses d'études régionales sur le site internet de la Région :

[www.formation.midi-pyrenees.fr](http://www.formation.midi-pyrenees.fr)



# Le CROUS vous offre les services suivants :



Céat photo - David Bérou

## Le logement dans ses résidences

Pour un logement à l'année, vous devez saisir un Dossier Social Etudiant (DSE) sur le site Internet du CROUS [www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr) et faire votre demande de logements (4 vœux) entre le 15 janvier et le 30 avril. Vous aurez une réponse en juin.

Pour un séjour de courte durée (à l'occasion de stages, examens...), vous vous inscrivez sur le site du CROUS dans la rubrique Logement/ couts séjours ou vous vous adressez directement aux résidences ou à l'Espace Accueil Etudiant au CROUS (58 rue du Taur). L'offre de logement étant très variée, pour connaître la localisation et les contacts, consultez le site du CROUS, rubrique Logement.

Le CROUS met également gratuitement à disposition des listes de propriétaires proposant des logements aux étudiants, consultables par internet.

## La restauration

Le CROUS vous propose dans ses 19 points de restauration et ses 9 restaurants agréés un repas complet au tarif étudiant à 3€ (tarif 2010-2011) ainsi qu'un large choix en restauration rapide dans ses brasseries et cafétérias.

Vous pourrez faire établir votre carte multiservices d'accès directement et gratuitement auprès d'un restaurant en présentant votre carte d'étudiant.

## Le service des assistantes sociales

En cas de difficultés d'ordre matériel, familial ou psychologique, vous pouvez prendre contact avec le service des assistantes sociales au 05 61 12 54 52.

Elles tiennent des permanences sur les différents campus ainsi qu'à Tarbes, Albi et Rodez. Elles peuvent vous accorder des aides financières ponctuelles pour faire face à des difficultés imprévues.

## L'emploi étudiant

Le CROUS vous propose également des emplois étudiants que vous pouvez consulter sur le site internet du CROUS [www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr) rubrique Job.

En matière culturelle, le CROUS peut apporter une aide financière ou logistique à la mise en oeuvre de projets des étudiants.

## Les activités culturelles

A la Maison d'Activité Culturelles située à la Cité Chapou, les étudiants organisent des ateliers, des soirées à thème et des spectacles divers tout au long de l'année.

Pour y participer, renseignez-vous sur les programmes sur le site du CROUS, rubrique Culture.